Publié sur www.creuse.fr le 16/11/2026

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261106-CP2026187-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2026

DELIBERATION N°CP2026-11/3/7 DOSSIER N°7736	CESSION D'UNE PARCELLE SUR LA COMMUNE DE CHÂTELUS-MALVALEIX

Etaient présents :
Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :
Philippe BAYOL à Lucette CHENIER
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Patrice FILLOUX à Jean-Luc LEGER
Marie-France GALBRUN à Renée NICOUX
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS

Absent(s) - excusé(s) :
Nicolas SIMONNET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction du Patrimoine Immobilier et de la Construction*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

OBJET : CESSION D'UNE PARCELLE SUR LA COMMUNE DE CHÂTELUS-MALVALEIX

♦♦♦♦♦♦♦♦

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente ;
VU les articles L. 2141-1 à L2141-3 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Publié sur www.creuse.fr le 16/11/2026

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261106-CP2026187-DE

VU l'article L.3213-2 du Code général des collectivités territoriales ;
VU l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale en date du 9 juin 2026 ;
VU le budget de l'exercice ;
VU le rapport CP2026-11/3/7 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'approuver la cession des parcelles cadastrées section AP n°184 et AS n°229, d'une contenance respective de 203 m² et 83 m², situées sur la commune de Châtelus-Malvaleix, au prix de **100 €**, frais d'actes notariés à la charge de l'acquéreur ;

- d'autoriser Madame la Présidente à signer au nom et pour le compte du Département, les actes notariés à intervenir, et le cas échéant, toute procuration sous seing privé à la personne chargée de la représenter le jour de la signature de l'acte authentique.

Dit que la recette sera affectée sur la ligne budgétaire 024 avant d'être encaissée au chapitre 77 article 775 produits des cessions d'immobilisations fonction 020.

Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Valerie SIMONET
Présidente du Conseil
Départemental
16 nov. 2026